

DELIBERATION N° 92/10-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 1992 dont la balance s'établit comme suit :

DEPENSES

- <u>Fonctionnement</u> :	3 462 961, 17
- <u>Investissement</u> :	9 674 883, 22

RECETTES

- <u>Fonctionnement</u> :	3 462 961, 17
- <u>Investissement</u> :	9 674 883, 22

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et 4 contre,

- approuve le budget supplémentaire 1992.